

2 Politique

Dialogue politique

Les points divergents animent les échanges

J.K.M

Akanda/Gabon

Dans certaines commissions, tout semble indiquer que les travaux seront terminés dans les délais impartis.

A une semaine de la clôture officielle du Dialogue politique, les représentants des quatre commissions s'attelaient hier, au stade d'Angondjé, à épuiser les différents points de divergence inscrits à l'ordre du jour de leurs travaux.

Histoire d'harmoniser les positions des uns et des autres, dans l'attente de la tenue de la plénière de clôture.

Ainsi, dans la commission "La modernisation de la vie publique", un consensus semble s'être dégagé autour de la nécessité de mieux encadrer la création et les activités de partis politiques, d'autant plus qu'ils concourent à l'exercice de la démocratie. De sorte que, selon certains participants, la subvention des pouvoirs publics soit assortie des contrôles rigoureux et réguliers des instances habilitées à le faire. De même, une position commune se profile à l'horizon, s'agissant de la révision de la loi sur les associations et des modalités de création, de financement et de fonctionnement des syndicats. La nécessité de mieux régir l'activité des organisations syndicales est d'autant plus pertinente, aux yeux de plusieurs participants, que de nos jours, il devient dif-



Photo : Bandoma

Vue des représentants de la majorité...



Photo : Bandoma

... Et de l'opposition de la commission " La modernisation de la vie publique" .



Photo : Bandoma

Petits apartés...



Photo : Bandoma

... Lors d'une suspension des travaux.

ficile de dissocier les activités syndicales de celles des structures politiques. Cette volonté de clarification, plusieurs participants à la phase citoyenne l'avaient relevée en suggérant l'abrogation de la loi 35/62 du 10 décembre 1962 sur les associations,

en mettant l'accent notamment sur le transfert de la délivrance des récépissés aux mairies, aux préfectures ou aux gouvernorats pour accélérer la procédure de délivrance des récépissés provisoires tout en réduisant les délais de ladite délivrance.

Dans la foulée, les uns et les autres avaient également souligné la nécessité d'abroger la loi 18/92 sur les syndicats pour adopter un texte spécifique pour chaque type ou catégorie d'organisations syndicales, en mettant sur pied un organe de régulation des acti-

tivités de syndicats, un Code de bonne conduite, un statut spécifique pour les leaders syndicaux, etc. Du côté de la commission "La consolidation de la paix et de la cohésion nationale", plusieurs membres ont assuré pouvoir mener leurs tâches dans les délais im-

partis. Ce qui ne pourrait pas être forcément le cas de la commission "La réforme des institutions et consolidation de l'État de droit" où, selon certaines indiscretions, plusieurs points d'achoppement ralentiraient l'avancée des travaux à ce niveau.

coulisses

SM

Akanda/Gabon

• Quelle tenue vestimentaire pour les délégués ?



Photo : Bandoma

Un exemple d'accoutrement qui n'a sans doute pas laissé indifférent. Loin s'en faut.

La question de la tenue vestimentaire des délégués, tant ceux de la majorité que de l'opposition, suscite des débats et des interprétations. On constate que, plus les travaux tirent à leur fin, plus les participants de cette phase politique tendent à se relâcher pour ce qui est de leur accoutrement. Davantage on voit ici et là certains d'entre eux dans des tenues plutôt légères. Le coprésident d'une commission a été amené à attirer, sur fond d'interpellation, l'attention des délégués de son groupe de travail sur ce problème.

• L'opposition s'impatiente pour le passage à la caisse



Photo : Bandoma

Les membres d'une commission en pleins travaux.

Même s'ils ne le manifestent pas encore de façon officielle, il est clair que les membres de la délégation de l'opposition sont désormais impatients quant à leur passage à la caisse pour le règlement de leurs perdiems. La question de la date dudit règlement revient depuis un moment sur plusieurs lèvres, parmi ces acteurs du Dialogue politique. Des indiscretions laissent entendre que tout était prévu pour que cette question soit réglée à chaque début de week-end. Cela jusqu'au terme des travaux. Pourtant, disent-ils, rien n'a toujours été fait dans ce sens. D'aucuns évoquent la difficulté que représente le coût du carburant - certains délégués résident hors de Libreville, à l'instar de ceux en provenance de Ntoum -, pour venir aux travaux.

• Les "laissés-pour-compte" devraient être payés après le 5 mai



Photo : Bandoma

Le paiement effectif des frais de participation après le 5 mai?

Si l'on en croit le porte-parole des membres de la société civile ayant pris part à la phase citoyenne du Dialogue politique, le paiement de leurs "frais de participation" devrait être effectif après le 5 de ce mois. Ces derniers auraient reçu les assurances de Mme Clémence Mezui, "en sa qualité de conseiller du président de la République pour les questions sociales". Par ailleurs porte-parole du Parti démocratique gabonais (PDG), Mme Mezui les aurait assurés de ce que tout sera payé après le 5 mai. Il faut espérer que cette fois sera la bonne.